

Le chômage a atteint un niveau critique dans ma région, monsieur le président. Ainsi, dans l'industrie de la construction, il y a quelque 16,000 chômeurs sur un total de 20,000 travailleurs.

La Chambre voudrait adopter le bill afin qu'il puisse entrer en vigueur le 1^{er} mars. J'espère que le gouvernement n'imposera pas trop de règlements bureaucratiques, et je n'emploie pas ce mot au sens péjoratif, pour que les Canadiens n'aient pas à surmonter trop d'obstacles afin de se prévaloir du bill. Je pense surtout aux chefs de petites entreprises qui n'ont pas les ressources nécessaires pour s'occuper de la paperasserie administrative.

Le bill est parrainé par le ministre des Finances, mais ses répercussions intéressent plutôt le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je suis heureux qu'il soit à la Chambre pour diriger l'étude du bill en comité en l'absence du ministre des Finances qui doit, bien entendu, assister à la conférence des ministres des finances. Cependant, je pense que les ministres provinciaux des finances auraient trouvé ces délibérations du comité fort édifiantes. Ils contribueront dans une certaine mesure à la mise en application du bill grâce aux conseils qu'ils fourniront au gouvernement. Il est bien évident que le gouvernement ne saurait faire cavalier seul et qu'il devra collaborer avec les provinces; je pense donc que les dix ministres provinciaux des finances auraient eu intérêt à prendre place dans les tribunes pour observer l'étape de l'étude du bill en comité. Je pense qu'ils comprendraient ce que nous essayons de faire.

Trop souvent, dans le cas des mesures votées à la Chambre pour parer à des situations d'urgence, nous compliquons tellement les choses que les chefs de petites et de moyennes entreprises ne peuvent en bénéficier. La multitude des règlements et la somme de paperasserie que cela comporte les découragent avant de commencer. J'aimerais donc demander au ministre d'étudier cet aspect de la question quand nous passerons à l'étape de l'étude en comité.

Le gouvernement dépense énormément d'argent en projets de création d'emplois, en incitations fiscales de toutes sortes et en programmes de formation de la main-d'œuvre—environ deux milliards de dollars actuellement. La situation ne s'améliore pas cependant, bien que ces programmes existent déjà depuis quelque temps. Le programme Canada au Travail est en vigueur depuis deux ans. Le programme Jeunesse-Canada au travail a eu très peu d'effet sur le chômage parmi les jeunes et, bien entendu, les divers programmes de formation d'emploi du gouvernement n'ont qu'une incidence minime sur l'embauche. Pourquoi former des travailleurs, si à la fin de la période de formation, il n'y a aucun travail pour eux?

Dans la région que je représente, il y a beaucoup de gens qui occupent des places dans des écoles professionnelles et suivent des cours de perfectionnement ou de formation financés par le gouvernement et qui constatent à la fin de leurs cours qu'il n'existe aucun emploi pour eux. Certains cherchent à retourner à l'école professionnelle pour y suivre d'autres cours. Quand nous songeons que deux milliards de dollars sont dépensés en programmes divers, incitations fiscales en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu, programmes de formation d'emploi, programme fédéral à forte utilisation de main-d'œuvre et autres, nous commençons à nous demander à quoi ils servent. Quelques fois je me demande si nous n'accumulons pas trop de difficultés pour les participants. Cela ne s'applique pas, bien

Impôt sur le revenu—Loi

sûr, au programme Canada au Travail, car ce dernier a été institué rapidement, et sans doute à cause de la portée du programme, son incidence est minime. Sans vouloir sous-estimer l'importance des programmes Canada au Travail et Jeunesse-Canada au travail, il faut souligner que dans ma province où 57,000 personnes sont au chômage, il n'y en a que 10 p. 100 qui trouveront des emplois, pour une dépense de 20 millions de dollars consacrés à ces programmes.

Il est important que nous comprenions qu'il s'agit d'un problème d'urgence, et que nous le traitions et tant que tel, car il est sans précédent depuis la grande dépression. Faute de le faire, beaucoup de Canadiens seront à la rue, réduits au bien-être social, ou devront renoncer à suivre le système. Ce serait à nos risques et périls que de laisser s'instaurer une telle situation. Nous devons voir les choses comme elles sont. S'il s'agit d'une question d'urgence, il faut réduire au minimum les règlements et la bureaucratie, et nous assurer que ce programme sera en place, en marche et, espérons-le, en bonne marche, aussi vite que possible.

Mlle Campbell: Monsieur le président, j'ai certaines inquiétudes à propos de ce bill. Je me rends compte que le genre d'emploi qu'il prévoit n'aurait pu être créé sans le crédit d'impôt, mais je me demande à quelles conditions il est créé? S'agit-il d'un emploi qui a déjà existé et qui a été aboli ou est-ce quelque chose d'entièrement nouveau pour la compagnie?

Je voudrais passer maintenant à mon autre sujet de préoccupation. Je crois comprendre que la compagnie ne doit recevoir aucune autre aide sous forme de subvention de la part du gouvernement fédéral, de son gouvernement provincial ou de sa municipalité, mais cette disposition vise-t-elle les compagnies qui reçoivent de l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale? Sont-elles exclues du programme? Le communiqué stipule que pour recevoir le crédit d'impôt de \$2 accordé pour jusqu'à concurrence de neuf mois, la personne doit être employée à plein temps pendant trois mois. Qu'est-ce qu'on entend par à plein temps? Dans une région comme South Western Nova ou des industries comme celle de la pêche fonctionnent de façon sporadique, ou peut ne passer que deux mois à pêcher le hareng au début de la saison puis un mois plus tard. Est-ce que ces périodes d'emploi à plein temps de trois mois peuvent être interrompues? Je sais que l'expression à plein temps exclut l'idée même d'interruption mais quand il s'agit de l'industrie de la pêche, comment peut-on définir un emploi à plein temps?

● (1722)

Je félicite le ministre de cette nouvelle mesure. Nous espérons tous que la plupart des gens qui vont être embauchés en vertu de ce programme le seront de nouveau lorsque la subvention viendra à expiration. Peut-être pourrais-je obtenir une réponse à ces deux questions et poursuivre ensuite mon exposé. Je crois comprendre que je ne dispose que de 10 minutes.

M. McGrath: Vous avez 20 minutes.

Des voix: Oh, oh!

Le vice-président: Le député de South Western Nova a la parole.

Mlle Campbell: Monsieur le président, j'ai lu dans le communiqué du ministre de l'Emploi et de l'Immigration que le crédit fiscal peut être défalqué des dettes fiscales fédérales